

L'Église universelle est-elle visible ou invisible?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 107

~ 1689 26.1-2 ~

Réponse : L'Église universelle est invisible puisqu'elle est l'œuvre du Saint-Esprit. Nous voyons l'Église universelle au travers des saints qui professent fidèlement la foi partout dans le monde et par les congrégations locales qu'ils forment en se réunissant. ~ Matthieu 16.18, 18.17

Le concept d'Église visible et invisible fut utilisé dans le contexte de la Réforme protestante pour distinguer les grandes Églises nationales de la pure Église de Christ. Les protestants orthodoxes reconnaissaient qu'il n'y avait pas une correspondance exacte entre *l'Église visible des masses* et *l'Église invisible des élus* puisque le registre public des membres n'était pas identique au registre secret du livre de vie. Ainsi, il est commun chez les réformés de distinguer *l'Église visible* de *l'Église invisible* tout en expliquant comment ces deux réalités de l'Église sont reliées l'une à l'autre. Les baptistes, qui rejetèrent le modèle d'Église de masse, utilisèrent également la distinction entre l'Église visible et invisible, mais d'une façon qui s'harmonise avec l'ecclésiologie de professants seulement. Voyons comment ils formulèrent ce concept dans les deux premiers paragraphes du chapitre sur la doctrine de l'Église.

(Par. 1) L'Église catholique ou universelle, que l'on peut décrire comme invisible (en raison de l'œuvre intérieure de l'Esprit de vérité et de grâce), comprend la totalité des élus : ceux qui ont été, sont ou seront rassemblés dans l'unité, sous Christ, leur chef. Elle est l'épouse, le corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous.

Les baptistes calvinistes affirmaient explicitement la catholicité de l'Église. Dans le Nouveau Testament, l'Église est simultanément présentée comme une réalité *universelle* (Mt 16.18 ; Ep 1.22-23, 4.4, 5.25-27) en plus d'un corps *local* (Mt 18.17 ; 1 Co 1.2 ; Ga 1.2). Toute ecclésiologie doit expliquer la relation entre ces deux notions, ce qui déterminera en grande partie le gouvernement de l'Église. Les concepts d'Église locale et universelle et d'Église visible et invisible sont connexes, mais distincts. La confession commence par la doctrine de l'Église universelle qu'elle examine tour à tour par rapport à son invisibilité (par. 1) et sa visibilité (par. 2).

L'ecclésiologie baptiste décrit en quoi consiste l'invisibilité de l'Église universelle : il s'agit « de l'œuvre intérieure de l'Esprit de vérité et de grâce » qui, selon l'enseignement de Christ, est invisible (Jn 3.8). *L'Esprit-Saint n'est d'aucune façon restreint par les structures des Églises visibles dans son agir.* Aucune Église n'a l'exclusivité de l'Esprit. Cette réalité nous amène à reconnaître que l'Église de Jésus-Christ n'est pas limitée à une confession particulière, mais « comprend la totalité des élus » qui, tout en appartenant à la même Église universelle, se retrouvent dans différentes Églises.

L'invisibilité de l'Église universelle s'explique également par le *caractère céleste* de celle-ci. Autrement dit, l'Église inclut les saints qui sont déjà dans la gloire (Hé 12.23) réunis avec les élus qui sont encore sur terre (Ep 1.10) et qui forment ensemble « le corps, la plénitude de

celui qui remplit tout en tous » (Ep 1.22-23). C'est exclusivement par l'union à Jésus par le Saint-Esprit qu'une personne fait partie de son corps et tous ceux qui en font partie sont en communion entre eux et sont l'Église du Christ (1 Co 12.12-13).

Si l'Église universelle est invisible, cela signifie-t-il qu'il est impossible de voir qui lui appartient? Il est vrai que sous ce rapport notre jugement est limité et qu'ultimement Dieu seul « connaît ceux qui lui appartiennent » (2 Tm 2.19). Néanmoins, la vraie Église du Seigneur a nécessairement une manifestation visible sur terre qui ne peut être anéantie (Mt 16.18). Voici comment le second paragraphe décrit la visibilité de l'Église universelle :

(Par. 2) Tous ceux qui, dans le monde entier, professent la foi de l'Évangile et l'obéissance à Dieu par Christ qui y est conforme, qui ne détruisent pas leur propre profession par des erreurs qui en subvertissent le fondement ou par une conduite profane, sont et peuvent être dits des saints visibles. Les congrégations particulières sont constituées de telles personnes.

En redéfinissant le concept d'Église visible et en restreignant l'utilisation de cette terminologie, les baptistes désiraient se distancier des ecclésiologies mixtes des autres protestants qui appliquaient la parabole du blé et de l'ivraie (Mt 13.24-30) à la nature même de l'Église visible. D'après ces autres ecclésiologies, l'Église invisible est pure, mais l'Église visible est mixte, composée de blé (*les fils du royaume*) et d'ivraie (*les fils du malin*). Comme nous le verrons au paragraphe 3, les baptistes n'affirment pas que l'Église visible est parfaitement pure, mais ils contestent l'idée que l'Église de Christ soit composée dans sa nature même de blé et d'ivraie et ils réfutent l'emploi de cette parabole pour décrire l'état de l'Église, puisqu'elle décrit plutôt le monde où cohabitent ces deux semences (cf. Mt 13.38).

Selon l'ecclésiologie de la 1689, l'Église universelle n'est visible que dans les saints qui professent la foi, mais elle n'est pas proprement une institution visible qui gouvernerait l'ensemble de l'Église universelle. Autrement dit, l'Église universelle n'est visible que par les Églises locales qui la composent partout dans le monde et ces Églises locales ne devraient être constituées que de personnes dont la profession de foi est crédible.

La confession avance deux critères pour évaluer la crédibilité de la foi : la vérité de l'Évangile doit être professée et accompagnée de l'obéissance à Christ. La confession renforce ces deux mêmes critères en les formulant aussi de manière négative. Il faut donc confesser l'Évangile sans le mélanger à « des erreurs qui en subvertissent le fondement ». Il faut professer l'obéissance envers Dieu sans invalider cette profession par « une conduite profane ».

Ainsi, un chrétien est une personne qui suit le Christ et pas simplement quelqu'un qui a été baptisé ou qui appartient nominalement au christianisme. Les Églises baptistes sont dites des Églises de confessants, car elles exigent que leurs membres confessent leur foi de manière crédible. La profession de foi est le fondement constitutif de la membriété à l'intérieur de l'Église visible. C'est aussi pour cette raison que la confession n'a pas retenu l'idée qu'on retrouve dans la Confession de Westminster, à savoir que l'Église visible « comprend tous ceux qui professent la vraie religion, ainsi que leurs enfants ». Les enfants des chrétiens sont présents dans l'Église visible, mais n'en sont pas membres avant de professer eux-mêmes la foi et l'obéissance envers Christ. Le crédobaptême et le pédobaptême procèdent tous deux d'une vision différente de la doctrine de l'Église et non pas tant du baptême.